PUBLIÉ LE 22/04/2026

Décision du 22/04/2026 portant modification de la liste de référence des groupes biologiques similaires mentionnée à l'article R. 5121-9-1 du code de la santé publique

RÉFÉRENTIELS - BIOSIMILAIRES

La directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 5121-1, L. 5121-10-2, R. 5121-9-1 et suivants;

Vu la décision du 13 octobre 2017 portant inscription sur la liste de référence des groupes biologiques similaires mentionnée à l'article R.5121-9-1 du code de la santé publique ;

Décide :

Article 1er : A l'annexe I de la décision du 13 octobre 2017 portant inscription sur la liste de référence des groupes biologiques similaires susvisée, les médicaments biologiques similaires ci-après sont ajoutés :

Substance active	Médicament de référence	Médicament biologique similaire
Denosumab	Prolia	Acvybra Vysribli Kefdensis Ponlimsi
Denosumab	Xgeva	Degevma Xbonzy Zvogra
Ustekinumab	Stelara	Usgena *Il convient de se référer aux indications thérapeutiques prévues par son autorisation de mise sur le marché*

Article 2 : La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 22 avril 2026

Catherine PAUGAM BURTZ
Directrice générale de l'ANSM